DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2026 - 0
Séance du 5 juin 2026	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20260506 – 035

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/05/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Rémi LAFOND, Virginie MOURIER, Vincent RONAT Anne EYCHENNE, Rafaelle SIBIO, Vanessa GRANDJON NAVILLE, Margaux SCHAAR, Hélène JOLY, Céline TARDY-RICHARD, Boris LABOURIER, Aurélie BOUTEILLE, Julien SAUVAL.
Procurations : Téo EGIDO-PENALVER à Michel MERMIN et Lionel TERRAIL à Julien SAUVAL.
A été nommé secrétaire : Rémi LAFOND

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures zéro minute, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de JONZIER-EPAGNY.

Mise en place du bureau électoral :

M. Michel MERMIN, maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. Rémi LAFOND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT1 était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Michel MERMIN, Mme Virginie MOURIER, Mme Hélène JOLY et Mme Aurélie BOUTEILLE.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election des délégués :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2026 - 0
Séance du 5 juin 2026	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20260506 – 035

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/05/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
MERMIN MICHEL	15	Quinze
MOURIER VIRGINIE	15	Quinze
LAFOND REMI	15	Quinze

Nombre de votants	quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	zéro
Nombre de suffrages déclarés blancs	zéro
Majorité absolue	huit
Nombre de suffrages exprimés	quinze

M. Michel MERMIN, né le 29/04/1959 à Saint-Julien-en-Genevois, **Mme Virginie MOURIER** née le 04/12/1971 à Oullins et **M. Rémi LAFOND** né le 01/07/1974 à Roanne ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
SIBIO RAFFAELE	15	Quinze
EYCHENNE ANNE	15	Quinze
RONAT VINCENT	15	Quinze

Nombre de votants	quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	zéro
Nombre de suffrages déclarés blancs	zéro
Majorité absolue	huit
Nombre de suffrages exprimés	quinze

M. Raffaele SIBIO, né le 12/03/1973 à Saint-Julien-en-Genevois, **M. Anne EYCHENNE,** née le 11/05/1976 à Muret **et M. Vincent RONAT,** né le 02/05/1987 à Le Puy en Velay ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

Le Maire
Michel MERMIN